

Utilisation des équipements

Politique de coulée

TARIFICATION EN VIGUEUR :

- Cylindre 3" de diamètre et moins de 3" de hauteur : 8 \$;
- Cylindre 3" de diamètre et plus de 4" de hauteur : 10 \$;
- Incluant les cires injectées, le plâtre et l'utilisation des appareils;
- FOURNÉE : 10 \$ par personne.

IMPORTANT

LE LOCATAIRE DOIT FOURNIR : les tiges de métal, cônes et caoutchouc pour le moule.

L'EJQ FOURNIT : les cylindres, semelles et cadres d'aluminium (seuls les cylindres appartenant à l'EJQ peuvent être utilisés).

L'EJQ n'est pas responsable de la perte des pièces coulées.

Politique de la soudeuse au laser

Pour utiliser la soudeuse au laser, vous devez en vérifier la disponibilité auprès de la technicienne, car les enseignants s'en servent parfois dans leurs cours. Si la machine est disponible, la technicienne notera l'heure de début d'utilisation. Présentez-vous à elle dès que vous avez terminé. Elle notera l'heure de fin d'utilisation. Vous devrez acquitter immédiatement le montant dû (argent comptant, chèque, VISA, Intérac) :

TARIFICATION EN VIGUEUR :

15 minutes : 6,25 \$;
30 minutes : 12,50 \$;
1 heure : 25,00 \$.

Si vous avez besoin de métal d'apport pour effectuer les soudures, vous pouvez vous en procurer au magasin au coût de :

Argent : 0,50 \$/pouce;
10 carats (blanc ou jaune) : 1,05 \$/pouce;
14 carats (blanc ou jaune) : 1,35 \$/pouce.

Utilisation des équipements

Politique de la graveuse assistée par ordinateur

Pour utiliser la soudeuse au laser, vous devez en vérifier la disponibilité auprès de la technicienne, car les enseignants s'en servent parfois dans leurs cours. Si la machine est disponible, la technicienne notera l'heure de début d'utilisation. Présentez-vous à elle dès que vous avez terminé. Elle notera l'heure de fin d'utilisation. Vous devrez acquitter immédiatement le montant dû (argent comptant, chèque, VISA, Intérac) :

TARIFICATION EN VIGUEUR :

15 minutes : 6,25 \$;
30 minutes : 12,50 \$;
1 heure : 25,00 \$.

Politique de l'imprimante 3D

Pour utiliser l'imprimante 3D, vous devez en vérifier la disponibilité auprès de la technicienne, car les enseignants s'en servent parfois dans leurs cours. Si la machine est disponible, vous aurez des frais à acquitter pour son utilisation. Vous devrez acquitter immédiatement le montant dû (argent comptant, chèque, VISA, Intérac) après que la technicienne ait pesé votre pièce :

TARIFICATION EN VIGUEUR :

Un tarif de base de 5 \$ vous est chargé pour l'impression à la résine. À cela s'ajoute, le coût de la résine au poids à 5 \$ du gramme (minimum de 1 gramme, donc si votre cire/ résine pèse 0.4 gramme, vous payez 5 \$ quand même.

Pour l'utilisation de l'imprimante à filament, il n'y a pas de coût d'utilisation, mais le filament vous est chargé à 0.50 \$/gramme.

IMPORTANT : Veuillez prendre note que pour ces équipements, vous devez nous démontrer que vous possédez les compétences nécessaires pour les utiliser.

Mise à jour : 3 février 2020 par Karine Gosselin